



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVALTRIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 16 janvier 2017 à l'adoption du règlement numéro 002-19-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement de perception relatif à l'entretien des barrages numéro 002-17-2016.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 25^e jour du mois de janvier deux mille dix-sept.

Madeleine Barbeau, greffière